

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 555

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

056 502 958 RCS Grenoble.

SKIS ROSSIGNOL - CLUB ROSSIGNOL.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 71746248.00 EUR.

Adresse : 98, Rue Louis Barran, 38430 Saint-Jean-de-Moirans.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : SKIS ROSSIGNOL – CLUB ROSSIGNOL SAS au capital de 71.746.248 euros Siège Social : 98 rue Louis Barran 38430 Saint-Jean-de-Moirans 056 502 958 RCS GRENOBLE Société Absorbante FELT BICYCLES EUROPE SAS au capital de 2.000.020,18 euros Siège Social : 98 rue Louis Barran 38430 Saint-Jean-de-Moirans 339 730 996 RCS GRENOBLE Société Absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société FELT BICYCLES EUROPE dont la transmission à la Société SKIS ROSSIGNOL – CLUB ROSSIGNOL est prévue : - actif : 5.938.547 euros - passif : 4.119.512 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la société SKIS ROSSIGNOL – CLUB ROSSIGNOL, détient la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la société FELT BICYCLES EUROPE, et s'engage à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société absorbée FELT BICYCLES EUROPE contre des actions de la société absorbante SKIS ROSSIGNOL – CLUB ROSSIGNOL. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société absorbante SKIS ROSSIGNOL – CLUB ROSSIGNOL ni à augmentation de son capital social. En conséquence, il n'est pas établi de rapport d'échange. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er avril 2022. 5) Le projet de fusion a été établi en date du 30 septembre 2022 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE au nom des Sociétés SKIS ROSSIGNOL – CLUB ROSSIGNOL et FELT BICYCLES EUROPE le 25/10/2022..